

Un changement de pratique... ça se prépare !

L'ergothérapie permet l'exercice de la profession dans différents secteurs d'activité. Il est possible de travailler avec des clientèles variées, dans des milieux et des contextes de travail diversifiés. Plusieurs raisons peuvent motiver les changements de pratique des ergothérapeutes. Il arrive qu'à la suite d'un congé de maternité ou de paternité, vous décidiez d'intervenir auprès d'une nouvelle clientèle. Ou encore, qu'après quelques années dans un poste de gestion, vous retourniez à des fonctions cliniques. Parfois, une réorganisation des services peut vous amener à modifier votre clientèle. Peu importe la raison qui entraîne ce changement, un enjeu survient : nos compétences doivent être à jour au moment de recevoir notre premier client...

Au cours de la dernière année, le comité d'inspection professionnelle a constaté que certains ergothérapeutes avaient actualisé leur connaissance uniquement après avoir changé de clientèle. D'importantes lacunes dans la réalisation du processus d'intervention ont alors été notées : collecte de données incomplète, utilisation inappropriée ou absence d'utilisation de méthodes d'évaluation et d'instruments de mesure, difficulté de production d'un résultat d'évaluation portant sur l'ensemble du problème, etc. Ces lacunes influencent la qualité des services rendus aux clients, ce qui peut même leur créer un préjudice. Pour assurer la protection du public, il est essentiel que vos compétences soient mises à jour avant votre changement de clientèle. La préparation d'un changement de pratique est une obligation déontologique. En effet, les articles 2.04 et 3.01.01 du Code de déontologie indiquent que l'ergothérapeute doit se tenir au courant des nouveaux développements dans le domaine de sa profession et qu'il doit décliner toute demande de service qui dépasse sa compétence professionnelle.

Considérant l'ampleur de cette démarche, il peut être difficile de savoir par où commencer pour mettre à jour vos compétences. Il est donc important de préparer et de planifier vos actions. L'Outil de réflexion sur la pratique professionnelle de l'ergothérapeute, maintenant disponible dans une version actualisée sur le Portail.OEQ, aide à reconnaître ses besoins prioritaires à combler. Le portfolio professionnel permet quant à lui de structurer votre processus de mise à jour tout en favorisant une démarche réflexive sur votre pratique professionnelle. Par ailleurs, un changement de pratique est un bon exemple de défi professionnel à inscrire dans votre portfolio.

Plusieurs avenues sont possibles pour l'actualisation de vos connaissances propres à votre nouvelle clientèle ou à l'intervention en ergothérapie auprès de celle-ci : consulter un collègue de ce secteur d'activité, réaliser des activités formelles ou informelles de formation continue, prendre part à des groupes d'intérêt, etc. Un des principaux obstacles à la mise à jour des connaissances des ergothérapeutes demeure l'isolement professionnel. N'hésitez pas à consulter un collègue expérimenté. L'Ordre met à votre disposition le répertoire des membres, au www.oeq.org, ainsi que les forums du Portail.OEQ pour solliciter des conseils ou trouver un mentor. L'Association canadienne des ergothérapeutes, au www.caot.ca, propose aussi différentes ressources à ses

membres, tels que des communautés de pratique et une passerelle du mentorat. Vous pouvez également, avec votre employeur, rechercher des ressources disponibles pour vous épauler dans votre démarche.

Dans certains cas, le changement de pratique provient d'une obligation de votre milieu. Mais qu'un changement de pratique soit volontaire ou non, vous devez tout de même voir à la mise en place d'un plan de formation pour actualiser vos compétences, si cela est requis, afin de vous assurer d'offrir des services de qualité. Une collaboration de différents acteurs du secteur peut favoriser une telle démarche (p. ex. : supervision et mentorat d'un collègue ; soutien de l'employeur, du supérieur immédiat, d'un répondant professionnel, etc.).

En d'autres mots, un changement de pratique constitue toujours un défi professionnel sur le plan des compétences à maîtriser. Il est donc essentiel de voir à la mise à jour de vos connaissances avant d'exercer vos nouvelles fonctions afin de vous assurer d'offrir des services de qualité dès le premier jour.